

REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

UNITE - DIGNITE - TRAVAIL

**ACCORD DE RECONCILIATION
ENTRE LES COMMUNAUTES GOULA
ET PEUL**

FONDATION DES RECONCILIATIONS

La communauté GOULA de la république
centrafricaine représentée

par : le Général DAMANÉ ZOUKOROU.....

La communauté Peul de la république
centrafricaine représentée par :

Le Général ALI DAKHAGA MAMANI.....

03 MAY 2018

~~10 MAY 2018~~

PREAMBULE

Nous Communauté Goula et Peuhl de la république centrafricaine, après plusieurs rencontres de concertation et d'entente, avons décidé de mettre de côté toute divergence et mésentente qui a tendance à mettre en péril la relation de bonne cohabitation entre les deux (2) communautés.

Après constatation que la perturbation de la Paix des populations dans les régions du Centre et du Nord-est de la république centrafricaine est née de la tension existante entre nos éléments.

Ce malentendu a occasionné de pertes en vies humaines, des déplacements massifs des populations, les exposants à des souffrances inqualifiables et mettant à mal les activités agro-pastorales et économiques.

Face à cette situation, les deux communautés décident de signer cet accord qui vise à promouvoir la restauration de la paix, la cohabitation et la cohésion sociale entre elles.

Parties signataires :

De manière générale, les parties s'engagent de se retrouver autour d'une table de négociation en cas de litige afin de régler tout différend.

ACCORD DE RECONCILIATION

Article1 : Les deux parties s'engagent à restaurer la paix et garantir la libre circulation des personnes et des biens dans toutes les régions.

Article2 : Les deux communautés s'engagent à créer un climat de confiance mutuelle et éviter toutes idées de suspicion.

Article3 : Les groupes armés de la région doivent faire la différence entre la population civile et les éléments armés.

Article4 : Les deux parties signataires s'engagent à créer un climat serein et apaisés qui permet la libre circulation des biens et des personnes, des humanitaires, le respect et la protection des couloirs de transhumances, les zones d'élevages, de cultures, faunes et flores.

Article5 : Dorénavant, les deux communautés s'engagent à régler leurs éventuels problèmes dans un climat pacifique.

Article6 : Cet accord est rédigé et signé entre les deux communautés afin de garantir la paix et la cohésion sociale entre les parties signataires et les autres communautés.

Signataires :

Communauté Goula représentée par : le Général
DAMANE ZACKARIA

✓ Maire Commune Ouandja DEYA MODIYE

✓ Médiateur : Cheikh Mahamat Tidjani

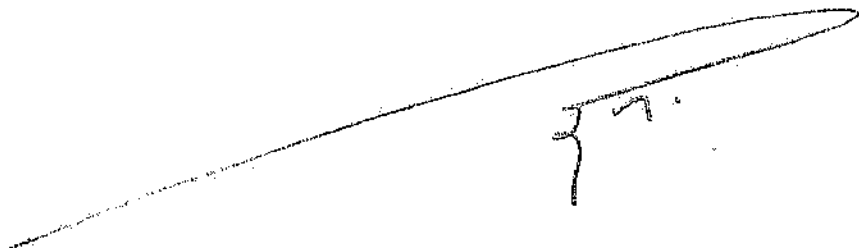


La Communauté Peul représenté par : le Général

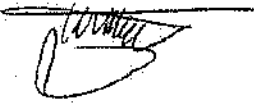


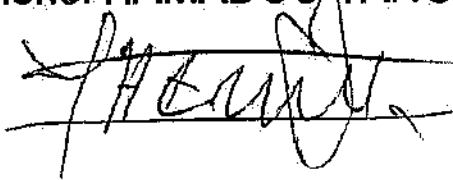
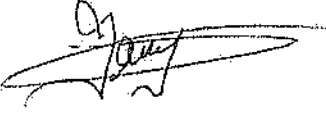
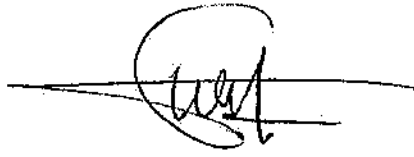




de camp d'Armoir M. DARRASSA MAMANT de Peul

✓ Maire de Commune d'Elevage KAYA :

✓ Maire de Commune d'Elevage
OURODJAFOUNE : SEINI - MALAUM



Participants :

La communauté GOULA	La communauté PEUL
<p>General OUSTA ALI</p> 	<p>General AHMAT MAHAMAT ISSA</p> 
<p>General AZOR KALITE</p> 	<p>Colonel HAMADOU TANGA</p> 
<p>General ISSA ISSAKA AUBIN</p> 	<p>Colonel AMADOU ABDOULAYE</p> 
<p>Coordonnateur : ABDRAHMANE TORKACHE</p> 	<p>Chef de race AHMAT ALIOU BOBIRI</p> 
<p>Chef de race IBRAHIM MAHAMAT</p> 	<p>Imam : OUSMANE OUSSA</p> 

nom : AHMAT KATRE

~~AHAMATKATRE~~
~~MOSQUE~~
ISSENE DOUNGOUS

Chef de quartier : OUMAR MAHAMAT

Chef de quartier : DAMINE ALHOUR

~~LE BIA~~
ISSA

ALADJI CHAIBOU ADAMOU

DOGO TIDJANI

DAMINE AL-HOUR

HISSEN KOURA, *Coordinateur*
Politique LPC - BRIA

ABAKAR BEN OUTMANE

Fait à BRIA, le 03-05-2018